Taxe d'apprentissage 2024





L'alternance comme pilier

Notre MFR Ecole de la Nature Ecole de la vie





Votre entreprise veut œuvrer pour la biodiversité?

Votre entreprise rêve d'une éducation qui réconcilie l'école et le monde du travail ?



Vous pouvez agir ! Notre école peut vous donner de la visibilité sur vos convictions !

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise

Vous pouvez donner du sens à votre obligation en la versant à notre MFR

Pourquoi verser la taxe à la MFR de ANSE La Petite Gonthière?

En versant la taxe à notre MFR vous participez à :

- La protection de la biodiversité par le biais de nos travaux pratiques à travers toute la Région (possibilité pour votre entreprise de figurer parmi les partenaires de nos missions écoresponsables).
- Une pédagogie qui réconcilie l'école et l'entreprise en associant étroitement la formation générale et la formation professionnelle.
- Une éducation dans laquelle l'entreprise n'est pas un gros mot mais au contraire un leitmotiv

Qui sommes-nous?

« Ecole de la nature, école de la vie ». Ce slogan résume nos deux principaux axes d'actions reposant sur la pédagogie de l'alternance : Orienter des jeunes 4èmes et des jeunes 3èmes vers la voie professionnelle de leur choix

en les faisant aller dans les entreprises et rencontrer des pros Former à l'excellence dans les métiers de la nature et du génie végétal en multipliant

les partenariats avec les professionnels du secteur

Comment calculer la taxe ? Comment la verser ?

Etant reconnu en tant qu'organisme qualifié pour récolter la taxe d'apprentissage, nous vous proposons un accompagnement et une démarche simplifiée pour son calcul et son versement »

Devenons partenaires pour l'avenir!